



Mende le 5 octobre 2011

à Mme l'Inspectrice Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
3 Rue Chanteronne / BP 22  
48001 MENDE Cedex

Objet : Action aide administrative ....

**Madame l'Inspectrice d'Académie,**

J'ai l'honneur de vous informer, que dans l'attente de l'ouverture de discussions sur le dossier de l'aide administrative aux directeurs d'école, le **SE-UNSA** maintient sa consigne de blocage administratif durant le mois d'octobre en direction des directrices et directeurs d'école.

L'annonce, courant septembre, de 4000 nouveaux emplois aidés pour l'Éducation Nationale ne permet pas d'apaiser le conflit.

D'une part, le nombre de ces emplois est nettement insuffisant, et l'absence de fléchage ne permet pas de garantir l'octroi effectif de ces emplois en direction de l'aide administrative.

D'autre part, les propos de Monsieur le Recteur lors de l'audience qui a été accordée à notre Fédération le 26 septembre dernier, laissent peu de doutes sur le « blocage » de ce dossier dans notre académie.

Alors que c'est le ministère qui rompt unilatéralement l'engagement qu'il avait pris, en 2006, en direction des directeurs et directrices, alors que ceux-ci continuent pourtant de s'investir au quotidien pour assurer le bon fonctionnement de leurs écoles, le **SE-UNSA** regretterait amèrement qu'ils subissent des pressions, voire des menaces de sanctions, et envisagerait alors tous les moyens de les défendre en faisant appel à la solidarité de la profession mais aussi des parents d'élèves et des élus.

Le Secrétaire Général du **SE-UNSA** s'est adressé au Ministre de l'Éducation Nationale en ce sens (voir lettre en pièce jointe)

Nous vous prions de croire, **Madame l'Inspectrice d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

**Alain ROUSSON**  
Secrétaire Départemental